



## **Les populations autochtones face aux inégalités sociales et spatiales. Esquisse sur le peuple pygmée Twa en RD Congo**

**Jackson Mukulu**

Politologue, assistant-enseignant  
Département des Sciences Politiques et Administratives  
Université de Kinshasa – RDC

*This is an open access article under the [CC BY-NC-ND](https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/) license.*



---

**Abstract:** The theme of inequalities in its entirety is one of the challenges that, since the dawn of time, all of humanity has barely overcome. The indigenous populations of the Democratic Republic of Congo, in particular the Twa pygmy people, often seen as vulnerable, are victims of excessive social but also spatial inequalities.

These actions taken against these populations have harmful consequences. Because the land represents everything to the indigenous people. It provides food, medicine, shelter, money et many other needs.

Faced with this existential conundrum, political will on the part of the Congolese State would be necessary in order to promote the equitable sharing of the DRC's natural resources and implement basic social measures to allow access for all the people Congolese to adequate medical care, to school, to positions of responsibility, etc. without any distinction.

To this end, this study makes an analysis of this very delicate question which is of less and less interest to public opinion and suggests some possible solutions which go in the direction, if not of eradicating more or less of mitigating the inequalities which indigenous peoples are victims.

**Keywords:** indigenous people, social and spatial inequalities, pygmy people.

**Digital Object Identifier (DOI):** <https://doi.org/10.5281/zenodo.11412519>

---

## 1 Introduction

La thématique des inégalités dans sa globalité fait partie des défis auxquels, depuis la nuit des temps l'humanité toute entière n'a guère endigué. Les populations autochtones à travers le monde, à l'occurrence le peuple pygmée Twa en RD Congo, aperçues souvent comme vulnérables sont victimes des inégalités sociales mais également spatiales à outrance.

Au niveau national et international, il existe une litanie des textes qui prônent l'égalité entre les êtres humains. La déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH), dans son article premier stipule que « tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits ». L'article deuxième de la déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones, proclame ce qui suit : « les autochtones, peuples et individus, sont libres et égaux à tous les autres et ont le droit de ne faire l'objet, dans l'exercice de leurs droits, d'aucune forme de discrimination fondée, en particulier sur leur origine ou leur identité autochtones ».

Au niveau continental, la charte africaine des droits de l'homme et des peuples dans son article 19, déclare que « tous les peuples sont égaux, ils jouissent de la même dignité et ont les mêmes droits. Rien ne peut justifier la domination d'un peuple par un autre ».

Sur le plan national, une loi organique a été promulguée le 16 novembre 2022 par le Président de la République. Cette loi vise à promouvoir la protection des droits des autochtones. Nonobstant cet arsenal juridique, les faits sur le terrain démontrent que l'égalité des droits n'implique pas nécessairement l'égalité sociale ou spatiale. Les peuples pygmées sont marginalisés et victimes de toutes formes de discriminations.

La répartition des ressources au Congo-Kinshasa a toujours fait allusion à l'appartenance des castes, des familles politiques, au clientélisme, et à des origines sociales. Ce mode de gouvernance est l'élément déclencheur des inégalités dans la société congolaise, dont le peuple pygmée Twa paie le lourd tribut.

Les populations autochtones à travers le monde subissent plusieurs catastrophes du changement climatique suite

A cet égard, qu'il nous soit permis de poser les questions ci-après :

Quelles sont les inégalités dont est victime le peuple pygmée Twa ? Quelles sont les conséquences de ces inégalités sur le peuple pygmée Twa ? Quelles sont les conséquences de ces inégalités dans la société congolaise ? Et enfin Que faire pour lutter contre ces inégalités ? A l'issue de ces interrogations cette étude tente d'élucider en apportant les éléments de réponse. Pour y parvenir nous allons épiloguer sur les points suivants : Esquisse sur le peuple pygmée Twa, aperçu général sur les inégalités sociales en RDC, les peuples autochtones Twa face aux inégalités sociales et spatiales, enfin conséquences des inégalités sociales dans la société congolaise.

Pour élaborer ce travail nous avons recouru à la recherche documentaire, ainsi des ouvrages, des articles scientifiques, des rapports des organismes qui militent pour les droits des peuples autochtones, des conventions ou déclarations internationales sur les droits des autochtones ont été consultés.

## **2 Esquisse sur le peuple pygmée Twa**

Le dictionnaire Larousse illustré, définit le pygmée comme étant une personne appartenant à une population humaine dont la moyenne de taille masculine adulte est inférieure à 150cm.

De prime abord nous allons faire une brève description sur les peuples autochtones pygmées en RDC.

Il est démontré par différents rapports que les peuples pygmées sont considérés comme les premiers occupants de la région.

En République Démocratique du Congo et dans le bassin du Congo, les peuples autochtones constituent la plus ancienne population et cela depuis 3 000 ans avant notre ère. On dénombre environ 600 000 habitants qui sont repartis sur 21 des 26 provinces que compte le pays.

Par ailleurs, les Twa sont un peuple qui se trouve dans les provinces du Nord et Sud Kivu et au Nord de la province du haut Katanga.

Romain DUDA, note que l'arrivée des Twa dans la région de l'Ouest de la RDC semble être similaire à celle de nombreux groupes pygmées (ex : Baka du Cameroun, Aka du Congo) : celle d'un accompagnement d'autres populations, desquelles semblaient déjà dépendre dans leur migration. Les Twa de la région du Lac Tumba servaient ainsi d'éclaireurs pour les populations se déplaçant vers l'Ouest et dans la prospection de nouvelles terres. Ce rôle de guide se retrouve dans la méthodologie locale où les Twa sont considérés par leurs voisins comme « organisateur du territoire » (Romain DUDA, 2018).

La relation de domination des Ntomba envers les Twa semble ancienne et est localement retranscrite dans la pensée locale comme le fruit du non-respect d'un partage originel. Tous deux fils d'une même entité, l'ancêtre des Twa, frère aîné de celui des Ntomba, aurait dissimulé son gibier en forêt au lieu de le partager avec son frère. Comme punition par le patriarche les descendants de l'ancêtre Twa auraient été condamnés à vivre en forêt, sales comme des bêtes sauvages et à ne pas cuisiner la nourriture convenablement. Ainsi, tous les Ntomba pensent de nos jours que la nourriture des Twa est mauvaise et mal préparée, entraînant ainsi une frontière entre les deux groupes et certains interdits alimentaires<sup>1</sup>.

## **3. Mode de vie**

Le peuple Twa est un peuple qui vit en communauté, qui fait ses activités en groupe. Qui est également un peuple semi-nomade. C'est aussi un peuple qui veut vivre séparé des autres.

Pour survivre les Twa pratiquent la chasse, la pêche, la cueillette et d'autres moyens comme le travail rémunéré, l'attraction des ressources naturelles, les produits artisanaux, le divertissement et le tourisme.

---

<sup>1</sup> Ibid, 2018

#### 4. Aperçu général sur les inégalités sociales en RD Congo

La République Démocratique du Congo est un vaste pays de l'Afrique centrale avec une population estimée à 100 millions d'habitants. Ce géant du continent africain regorge une potentialité énorme en termes des ressources naturelles, notamment les minerais (cuivre, cobalt, diamant, or, etc.) mais aussi des terres arables, la faune et flore.

Fort est de constater que nonobstant toutes ces richesses plus de la moitié de la population congolaise n'en bénéficient pas. Et cela laisse place aux inégalités sociales sous diverses formes entre les différentes couches de la population. Cela se justifie par l'accès difficile à l'éducation, aux soins de santé, aux structures sociales, aux inégalités liées au genre, à la discrimination et marginalisation des minorité ethnique et raciale.

A titre illustratif, la difficulté aux femmes d'accéder aux postes de responsabilité, la majorité d'entre elles, travaille dans le secteur agricole. Quand bien même lorsque la femme fait le même travail que l'homme elle est souvent moins rémunérée.

Pour avoir accès aux soins de santé de qualité il faudrait être issue d'une certaine catégorie sociale. Peu de congolais ont accès aux soins de santé appropriés. La pandémie de la COVID-19 qui a ravagé le monde entier pendant au moins deux ans l'a démontré, comment il était difficile aux familles à faibles revenus d'être administrer de manière adéquate.

L'accès à l'eau potable est un autre dilemme qui hante le citoyen lambda. C'est dans cette logique Jonas Kibala Kuma note que, l'accès à l'eau potable, à l'hygiène reste les défis auxquels sont confrontés les congolais. Parlant des conditions sanitaires très peu de congolais ont accès à l'eau potable, bénéficient des conditions d'hygiène et vivent dans un milieu relativement salubre ; une grande partie de la population congolaise vit dans une situation d'exclusion sociale (deux personnes sur cinq consomment de l'eau issue d'une source améliorée), (Jonas Kibala, 2020).

C'est dans ce contexte de manière globale que se présente la question des inégalités sociales en RDC.

#### 5. Les peuples autochtones Twa face aux inégalités sociales et spatiales

L'exposé de motif de la loi portant protection des droits des autochtones estime qu'en République Démocratique du Congo, les peuples autochtones Pygmées n'ont pas toujours bénéficié de l'attention particulière en tant que groupe autochtone. Délaissés dans le processus de l'intégration sociale des communautés nationales, leurs conditions de vie se caractérisent d'une part, par diverses formes de maltraitance et d'autre part, par la stigmatisation qui sont à la base de leur marginalisation sur le plan politique, administratif, économique, social et culturel. Sous-représentés dans les instances publiques de conception des politiques nationales, les pygmées ne jouissent pas pleinement des terres qu'ils occupent ainsi que des ressources qu'elles renferment <sup>2</sup>.

La compréhension des inégalités en RDC comme dans d'autres pays du monde se résume à l'accès difficile aux richesses et au partage disproportionné de ces dernières. Ce partage produit

---

<sup>2</sup> Exposé de motif de la loi numéro 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées.

ipso facto des inégalités qui vont dans le sens de priver une catégorie au détriment d'une autre dans la jouissance de ses droits.

A travers le monde les populations autochtones subissent plusieurs sortes des inégalités notamment liées aux effets de changement climatique suite à la déforestation de leur lieu d'habitation, la sécheresse, etc.

Les peuples autochtones au Canada par exemple sont particulièrement touchés par les changements environnementaux et climatiques du grand Nord canadien, décrit Antoine Clément<sup>3</sup>.

C'est dans ce contexte que le peuple autochtone Twa fait face aux inégalités tant sociales que spatiales, dont nous allons épiloguer dans les lignes qui suivent.

### **5.1. Du point de vue des inégalités sociales**

Dans une société donnée les inégalités sociales sont celles qui existent entre individus ou entre groupes sociaux. Dans cette perspective les Twa font face aux inégalités sociales liées à l'accès limité aux structures de base telle que l'accès à l'éducation, aux soins de santé, à l'eau potable, à l'électricité et tant d'autres.

Doroty Jackson estime que, les femmes twas sont plus sujettes aux problèmes de santé que les hommes du fait de la grossesse et parce qu'elles ont la responsabilité essentielle du soin des enfants. Il n'existe pratiquement aucune statistique concernant la fécondité. Quelques-unes pratiquent l'espacement des grossesses grâce à des remèdes à base de plantes, mais la plupart ne connaissent rien des contraceptifs modernes (Doroty Jackson).

La déclaration universelle des droits des droits des peuples autochtones défend le droit de ces derniers à la santé, considérée comme l'idéal du bien-être d'une personne. Malgré cela on assiste à l'accès difficile des peuples twas aux services de santé qui est la cause de la mortalité infantile, l'absence de traitement pour le VIH et le sida.

Tous ces facteurs sont à l'encontre de l'article 47 de la constitution qui garantit le droit à la santé et qui doit être accessible à tous.

L'accès limité à l'éducation est l'un des fléaux auxquels font face les peuples autochtones Twa. La majorité d'entre eux est analphabète, du fait qu'il n'existe presque pas des structures scolaires pouvant assurer l'instruction des enfants.

---

<sup>3</sup> Antoine Clément, la justice environnementale chez les déplacés internes autochtones au Canada en contexte de changements environnementaux, mémoire de maîtrise en affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, décembre 2023, p.20.

C'est dans ce climat d'inégalités sociales que vivent les Twa au quotidien. Une situation qui constitue une violation des droits de l'homme. Et la liste de ces inégalités sociales n'est pas exhaustive.

## 5.2. Du point de vue des inégalités spatiales

KASAGWE SHAMURHO M. et FATIMA AVOKI notent que, dans la plupart des pays en voie de développement l'enjeu foncier préoccupe la majorité de la population, étant donné que la terre est parmi les principales sources de revenus et d'emploi. C'est le cas d'un pays agricole comme la RD Congo où la terre est la ressource essentielle pour la survie d'une population rurale. Dans cet angle, l'on peut noter que, depuis des temps, l'importance de la terre dans la vie de toute collectivité humaine est un symbole fort de son identité ou de la communauté pour la reproduction sociale (KASAGWE SHAMURHO M. et FATIMA AVOKI, 2022).

La terre joue un rôle énorme dans la vie quotidienne des populations autochtones Twa du fait qu'elle réponds aux multiples besoins de ces dernières, parmi lesquels le logement, la nourriture, les médicaments, l'argent et tant d'autres besoins.

Malgré le rôle si immense qu'a la terre dans le vécu des peuples Twa, ils vivent les inégalités spatiales aux longueurs de la nuit par la dépossession de leurs terres, la déforestation, l'exploitation des matières premières comme le pétrole.

La chaîne française France 24 note dans une tribune que dans le bassin du Congo, les droits des peuples autochtones sont bafoués face à la déforestation. Cela menace ces peuples, des centaines de milliers de personnes vivant des ressources offertes par la nature. Ils sont les tout premiers gardiens de la forêt. On estime que deux millions d'hectares de forêt sont détruits chaque année dans le bassin du Congo. Rien qu'en 2022, la République Démocratique a perdu plus d'un demi-million d'hectares, un chiffre similaire aux années précédentes.

Au Tanganyika, la grande majorité de la population twa est sédentaire ou semi-sédentaire. Les Twas sont typiquement établis près des routes et des villages bantous, où ils peuvent travailler comme journaliers et maintenir un accès partiel aux ressources forestières. Alors que certains Twa ont des champs et pratiquent l'agriculture, le droit à la terre en RDC demeure enraciné dans les pratiques coutumières des chefs bantous. En conséquence, les Twas ont un accès limité à la terre qui est contingent à l'allocation de celle-ci par les chefs de village bantou en échange d'une taxe coutumière<sup>4</sup>.

Tout comme dans la région du Tanganyika, les Twas ont un accès limité à la terre dans d'autres régions de la RDC.

---

<sup>4</sup> Rapport de l'international rescue committee : une crise silencieuse au Congo : les bantous et les Twas au Tanganyika, 2018.

## 6. Conséquences des inégalités sociales et spatiales dans la société congolaise

Les inégalités sociales et spatiales sont les facteurs qui sont à la base de multiples conséquences au sein de la société congolaise. Dont nous pouvons énumérer quelques-unes :

- L'exclusion sociale d'une catégorie, le cas des populations autochtones ;
- Le conflit intercommunautaire ;
- La pauvreté ;
- L'insécurité alimentaire ;
- Le tribalisme ;
- Le taux de mortalité élevé chez le peuple marginalisé ;
- Le taux d'analphabétisation élevé, spécifiquement chez les populations autochtones.

## 7. Conclusion et recommandations

Depuis la nuit des temps les populations autochtones pygmées à travers le monde font face aux atrocités liées aux inégalités sociales et spatiales. C'est dans ces marasmes que vivent au quotidien les peuples pygmées Twa en République Démocratique du Congo.

L'accès limité aux terres, aux services sociaux de base, la déforestation sont les maux auxquels souffrent les Twa. En effet, ces derniers sont considérés par les populations bantoues comme des citoyens de second rang, voir même des sous-hommes. Cela se justifie par la marginalisation, la maltraitance et la discrimination dont est victime ce peuple.

La discrimination envers le peuple Twa s'étend sur plusieurs sphères, notamment aux salaires, l'interdiction de cohabiter avec les populations bantoues.

La terre est atout majeur pour les peuples Twa ainsi promouvoir sa déforestation c'est mettre en mal la survie de ce peuple du fait que la forêt représente pour cette minorité, la nourriture, l'habitat, la pharmacie, en bref tout ce qui fait leur mode de vie.

Les inégalités sociales et spatiales ont vu le jour suite au caractère egocentrique des humains qui a créé un fossé entre les classes sociales.

Au terme de notre étude, nous avons pu décrire des inégalités sociales et spatiales que vivent les populations autochtones pygmées en général et le peuple pygmée Twa en RDC en particulier. Face ces atrocités cet article suggère quelques pistes de solutions suivantes :

Au gouvernement congolais

- Mettre en place un cadre institutionnel, qui aura pour mission de veiller au respect des droits des populations autochtones ;
- Construire des infrastructures de base dans les milieux où vivent les peuples autochtones ;
- Sensibiliser la population congolaise sur l'existence des peuples autochtones pygmées ;
- Sensibiliser la population congolaise sur le savoir vivre en communauté en vue de renforcer la cohésion nationale ;



- Veiller à la représentativité des peuples Twas dans la gestion de la res publica ;
- Collaborer avec le peuple Twa dans la mise en œuvre des projets le concernant ;
- Former le peuple Twa et les autres peuples autochtones à la législation forestière.

Au peuple autochtone Twa

- Veiller à la protection de l'environnement, en mettant en pratique la politique du développement durable ;
- Dénoncer les actes de discrimination à son égard.

Sans pour autant prétendre avoir élagué tous les aspects relatifs à cette thématique, au contraire cet article fera l'objet d'autres recherches. Dans cet angle, le présent travail revêt d'être un outil de travail pour ceux qui élaborent les politiques publiques.

## REFERENCES

- [1] Antoine Clément, la justice environnementale chez les déplacés internes autochtones au Canada en contexte de changements environnementaux, mémoire de maîtrise en affaires publiques et internationales, Université d'Ottawa, décembre 2023, p.20.
- [2] Charte africaine des droits de l'homme et des peuples ;
- [3] Constitution de la République Démocratique du Congo ;
- [4] Déclaration des nations unies sur les droits des peuples autochtones ;
- [5] Déclaration universelle des droits de l'homme ;
- [6] Doroty Jackson, femmes twas et les droits des twas dans la région africaine des Grands Lacs, minority rights group international ;
- [7] Jonas Kibala Kuma (2020), pauvreté et chômage en République Démocratique du Congo : état des lieux, analyses et perspectives, hal-0290695 ;
- [8] Loi n 22/030 du 15 juillet 2022 portant protection et promotion des droits des peuples autochtones pygmées ;
- [9] Kasagwe Shamurho M. et Fatima Avoka. (2022) « Résolution des conflits fonciers persistants dans le territoire de Kabare, Sud Kivu (RD Congo) : l'apport des modes extrajudiciaires dans le groupement de Cirunga », Revue internationale du chercheur « Volume 3 : Numéro 3 » PP : 965-989 ;
- [10] Romain Duda (2018). Brève synthèse de la littérature anthropologique, Laboratoire Eco-anthropologie et Ethnobiologie (UMR 7206), musée de l'homme, Paris.